



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

1. APPEL DE SOLUTIONS

INTRODUCTION

La Climate Action Foundation (« CAF ») a le plaisir d'inviter des équipes provenant d'organismes admissibles au Canada à participer à la toute première édition du **Prix Solutions Climatiques – Prix Canada** (le « Prix »).

L'objectif principal du Prix est de contribuer à la résolution de la crise climatique en mobilisant les scientifiques et chercheurs du Canada afin de développer des solutions climatiques de rupture. Les équipes sélectionnées utiliseront les fonds attribués dans le cadre du Prix pour poursuivre et, en temps opportun, publier leurs recherches.

Le présent Appel de solutions (le « Présent appel »), conjointement avec les **Modalités et conditions du Prix Solutions Climatiques** (les « Modalités et conditions ») ainsi que toute autre modalité applicable mentionnée aux présentes ou dans les Modalités et conditions, régit la participation des équipes admissibles au Prix. Veuillez lire attentivement ces documents avant de vous inscrire au Prix.

EN PARTICIPANT AU PRIX, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR CES MODALITÉS ET CONDITIONS, TELLES QUE MODIFIÉES PAR CAF DE TEMPS À AUTRE, TEL QUE PRÉVU DANS LES MODALITÉS ET CONDITIONS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES MODALITÉS ET CONDITIONS OU LE PRÉSENT APPEL, VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AU PRIX.

Pour toute demande d'information supplémentaire concernant le Prix, veuillez communiquer avec CAF à l'adresse suivante : info@climatesolutionsprize.com.



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

Objectifs et retombées du Prix

- 1.1** Stimuler la recherche et le financement de l'innovation au Canada afin de résoudre la crise climatique par le développement de solutions de rupture permettant de réduire les émissions de carbone et/ou d'augmenter la séquestration du carbone.
- 1.2** Faire progresser les meilleures idées afin d'accélérer la mise en œuvre de solutions mondiales et pratiques ayant le plus grand impact sur la réduction des changements climatiques.
- 1.3** Diffuser les résultats auprès du public par l'entremise des médias et par la publication des résultats.

Le Prix

Le financement total du Prix pour l'année 2026 est de **400 000 \$ CA**. Dans cette enveloppe, une subvention de **250 000 \$ CA** sera attribuée à l'équipe gagnante de la première place et une subvention de **150 000 \$ CA** à l'équipe gagnante de la deuxième place (chacune, une « Récompense »). L'octroi d'une Récompense est conditionnel au respect intégral du présent Appel et des Modalités et conditions, y compris, sans s'y limiter, à la signature par l'équipe ou les équipes gagnantes d'une entente de subvention avec CAF comprenant des engagements visant à poursuivre et publier la recherche sur la solution (tel que décrit plus en détail ci-dessous et dans les Modalités et conditions).

Les équipes gagnantes seront annoncées le **9 juin 2026**. D'autres dates importantes sont indiquées ci-dessous.

Admissibilité – Solution proposée

- 3.1** Pour être admissible à l'évaluation, la solution climatique proposée par une équipe doit porter sur un ou plusieurs des domaines suivants :
 - innovations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (c.-à-d. le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄));
 - innovations visant à améliorer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et/ou le stockage de l'énergie; et/ou



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

- innovations visant à accroître la séquestration du carbone, que ce soit par les forêts ou d'autres systèmes naturels, ou par des innovations en matière de séquestration artificielle du carbone.

3.2 De plus :

- la preuve de concept de la solution doit avoir été validée;
- la solution doit être en phase de développement ou sur le point d'y entrer; ou
- la solution doit être sur le point d'être prête à la commercialisation.

3.3 Chaque équipe ne peut proposer qu'une seule solution climatique. Tel que décrit plus en détail ci-dessous, une équipe proposera sa solution dans une demande initiale (chacune, une « Soumission initiale ») et, si elle est sélectionnée pour participer à une ronde subséquente du concours, dans une demande détaillée accompagnée d'une vidéo enregistrée de type « pitch » (chacune, une « Soumission détaillée »).

À la suite de l'examen des Soumissions détaillées, certaines équipes seront sélectionnées pour participer à des entrevues avec le Jury international du Prix. Aux fins du présent Appel et des Modalités et conditions, la Soumission initiale, la Soumission détaillée et toute entrevue sont collectivement désignées comme une « Soumission », et leur contenu comme les « Documents de soumission ».

Admissibilité – Équipes

4.1 Les Récompenses seront attribuées uniquement à des équipes provenant d'organismes admissibles. Aux fins du présent Appel et des Modalités et conditions, les « Organismes admissibles » comprennent les organismes établis au Canada suivants :

- les « donateurs reconnus » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), y compris les universités et collèges;
- les instituts de recherche à but non lucratif; et
- les incubateurs à but non lucratif légalement affiliés à un ou plusieurs des organismes susmentionnés.



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

Pour

participer au Prix, un organisme admissible doit inscrire une équipe par l'intermédiaire du site Web du Prix Solutions Climatiques [www.climatesolutionsprize.com] (le « Site Web ») au plus tard le **15 février 2026**. Pour plus de certitude, toute référence à une « équipe » dans le présent Appel ou les Modalités et conditions doit être interprétée comme une référence à l'organisme admissible (c.-à-d. l'entité juridique) ayant inscrit l'équipe par l'intermédiaire du chef d'équipe (en son nom et au nom de tous les autres membres de l'équipe).

Un organisme admissible peut inscrire plus d'une équipe, à condition qu'au moins la moitié des membres ne soient pas communs à une autre équipe. Si un organisme admissible inscrit une équipe dont plus de la moitié des membres sont communs à une autre équipe, l'équipe inscrite en premier sera autorisée à poursuivre et la seconde sera disqualifiée. L'heure officielle déterminée par CAF sera la seule référence valide.

L'inscription de l'équipe doit être effectuée par un « chef d'équipe » qui :

- (a) est résident du Canada et employé par ou nommé au sein de l'organisme admissible;
- (b) détient l'autorité et l'autorisation de l'organisme admissible pour participer au Prix en son nom et au nom de tous les membres de l'équipe;
- (c) détient l'autorité de lier légalement l'organisme admissible au présent Appel, aux Modalités et conditions et à toute autre documentation requise; et
- (d) est appelé à diriger les activités de recherche proposées pendant toute la durée de l'entente de subvention.

Si un chef d'équipe cesse de satisfaire aux critères énoncés aux sous-alinéas (a), (b) ou (c) durant le concours (par exemple, en raison d'un changement d'établissement), l'équipe disposera d'un délai raisonnable pour désigner un nouveau chef d'équipe admissible.

Une équipe peut comprendre des experts et des membres qui ne sont pas employés par ou nommés au sein de l'organisme admissible, pourvu qu'au moins un (1) membre (le chef d'équipe) soit employé par ou nommé au sein d'un organisme admissible et basé au Canada.

Dans le cadre du processus d'inscription, l'organisme admissible devra divulguer et obtenir le consentement de chaque membre de l'équipe quant à la divulgation de son nom, de ses coordonnées et de son employeur. Tous les membres de l'équipe doivent:

- (a) avoir atteint l'âge de la majorité; et
(b) accepter par écrit de se conformer au présent Appel et aux Modalités et conditions au moyen du formulaire de reconnaissance fourni par CAF (chacun, une « Reconnaissance de membre d'équipe »).

Le chef d'équipe est responsable de s'assurer que tous les membres ont soumis cette reconnaissance et de servir de point de contact avec CAF.

Veuillez consulter les Modalités et conditions pour de plus amples renseignements concernant les équipes.

Phases du concours

Conformément aux échéanciers indiqués aux présentes, le concours du Prix se déroulera selon les phases suivantes :

- 5.1** Les équipes admissibles doivent soumettre une Soumission initiale par l'entremise du Site Web du Prix Solutions Climatiques, décrivant la solution proposée en anglais ou en français. La longueur totale de la Soumission initiale ne doit pas dépasser **800 mots**. Chaque Soumission initiale doit inclure un résumé de la solution climatique que CAF pourra rendre public. Les équipes doivent tenir compte des critères d'évaluation énoncés à la section 6 ci-dessous ainsi que des critères d'admissibilité de la section 3. La date limite de soumission est le **15 février 2026**.
- 5.2** Toutes les Soumissions initiales valides seront examinées par un Comité d'évaluation scientifique composé d'experts nommés par CAF entre le **15 février et le 23 février 2026**. Le Comité sélectionnera les **25 meilleures Soumissions initiales** selon les critères de la section 6. Les décisions du Comité sont finales et sans appel.
- 5.3** Les chances d'être sélectionné parmi les 25 meilleures Soumissions initiales dépendent du nombre et de la qualité des soumissions admissibles reçues.
- 5.4** Les 25 équipes sélectionnées seront invitées à soumettre une Soumission détaillée d'un maximum de **10 pages A4**, en Times New Roman ou David, taille 11 ou 12, interligne 1,5, ainsi qu'une vidéo « pitch ». Les Soumissions détaillées doivent inclure :



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

- une description générale de la solution pouvant être rendue publique;
- un plan de travail détaillé, incluant :
 - le contexte et l'état des connaissances;
 - la méthode et/ou la technologie;
 - un échéancier de 1 à 3 ans;
 - des indicateurs de succès (tonnes de GES, coût par tonne);
 - l'importance de l'innovation;
 - le budget détaillé (en \$ CA);
 - les résultats préliminaires, le cas échéant;
 - le financement provenant d'autres sources, le cas échéant;
- une vidéo « pitch » d'une durée maximale de **5 minutes** pouvant être rendue publique.

La date limite de soumission est le **22 mars 2026**.

Un Comité d'évaluation renforcé sélectionnera les **10 meilleures Soumissions**, qui seront transmises au Jury international entre le **22 mars et le 4 mai 2026**.

Le Jury international du Prix sélectionnera **deux (2) équipes gagnantes**. Les décisions sont finales et sans appel.

Les entrevues virtuelles des 10 équipes finalistes pourront être rendues publiques en tout ou en partie.

Les équipes gagnantes seront annoncées le **9 juin 2026**, et les Récompenses seront remises lors d'une cérémonie à **Montréal (Marché Bonsecours)**, à laquelle la présence des équipes gagnantes est obligatoire.

Veuillez consulter les Modalités et conditions pour plus de détails concernant les Récompenses.



**PRIX
SOLUTIONS
CLIMATIQUES**

**CLIMATE
SOLUTIONS
PRIZE**

Critères d'évaluation

6.1 Toutes les Soumissions doivent respecter le présent Appel et les Modalités et conditions.

6.2 Pondération :

- Impact attendu (réduction ou séquestration des GES) – **30 %**
- Innovation et caractère de rupture – **20 %**
- Capacité de mise en œuvre au Canada – **15 %**
- Rapport coût-efficacité – **15 %**
- Capacité d'exécution – **10 %**
- Professionnalisme de la soumission – **10 %**

Total : 100 %

6.3 En cas d'égalité, un nouveau vote secret sera tenu jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

Partenaires financiers

Remarque : D'autres partenaires ou collaborateurs internes, y compris du secteur privé, pourraient se joindre à cette initiative au cours de la prochaine année.

Dispositions générales

En cas de divergence entre le présent Appel, les Modalités et conditions ou tout autre matériel lié au Prix, les Modalités et conditions prévaudront dans toute la mesure permise par la loi. L'invalidité d'une disposition n'affectera pas la validité des autres dispositions.

Nous joindre

8.1 Pour toute question ou commentaire concernant le Prix, veuillez nous écrire à :
Info@climatesolutionsprize.com